



Brest, le 31 octobre 2020

Intersyndicale 1^{er} degré
à

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Directrice académique des services
de l'éducation nationale du Finistère

Objet : Conditions de reprise dans le cadre du confinement de novembre 2020 et de vigipirate renforcé.

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Depuis la sortie des classes du 16 octobre dernier, de nombreux événements ont frappé notre pays : meurtre de notre collègue Samuel Paty, confinement du 30 octobre, attentat de Nice. Ceux-ci ont eu des répercussions importantes sur le fonctionnement de notre pays et, de fait, impacteront lourdement le fonctionnement des écoles du territoire.

Depuis 3 jours, les annonces, ordres et contre-ordres s'amoncellent et encore une fois le Service Public d'éducation doit être opérationnel du jour au lendemain sans laisser du temps aux équipes pour faire face aux défis qui leurs sont donnés. Pire, alors que toute la société s'organise pour combattre la seconde vague de coronavirus, il est demandé aux enseignant-es et à tou-tes les agents qui exercent dans les écoles d'accueillir l'ensemble des élèves sans pour cela leur apporter les conditions nécessaires à leur protection, celle des enfants scolarisés et l'ensemble de leurs familles. Pour notre intersyndicale, c'est non !

Pour l'intersyndicale il est important que les écoles puissent rester ouvertes pendant cette période car le précédent confinement est comptable de bien trop de dégâts auprès des publics les plus fragiles tant scolairement que socialement.

Cependant, il est inconcevable que les enseignant-es, les AESH et tous les personnels qui travaillent dans les écoles aient à mener à bien cette mission de service public d'éducation sans avoir l'assurance d'être protégés. Les enseignants n'ont pas de masques appropriés, il ne peut y avoir distanciation dans toutes les classes et, dans certains endroits, l'insuffisance de points d'eau ne permet pas d'assurer un lavage des mains aussi régulier que nécessaire et par manque de personnel municipal, les désinfections régulières préconisées par le protocole ne pourront pas être assurées.

Aussi, nous vous demandons Madame la DASEN d'assumer vos responsabilités d'employeur et de nous apporter les moyens d'effectuer nos missions dans les conditions sanitaires nécessaires :

- banaliser la journée de lundi afin de permettre à toutes les écoles de bénéficier d'une journée de pré-rentrée qui servira à réfléchir et préparer le nouveau fonctionnement de l'école en lien avec la crise sanitaire et vigipirate renforcé ;
- d'organiser l'accueil des élèves en demi-groupes afin de réduire le nombre d'élèves sur site en même temps et permettre une réelle distanciation physique sur temps scolaire et périscolaire ;
- recruter sur la liste complémentaire du CRPE pour pallier le déficit de postes du département.

- fournir à minima des masques chirurgicaux de type 2 à l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale en lieu et place de tout masque lavable qui, non seulement n'apportent pas de protection, suffisante, mais en plus est toxique.
- En lien avec les collectivités territoriales, rendre effectif le renforcement du protocole pour les collectivités : nettoyages des points de contact 3 fois par jours et des classes chaque demi-journée, non brassage pendant le temps périscolaire des groupes définis sur le temps scolaire ;
- augmenter le temps de décharge des directeurs-trices pour leur permettre d'absorber la surcharge de travail inhérente aux différents protocoles ;
- interdire toute tâche de direction supplémentaire et retirer des prérogatives des directeur-trices l'établissement d'attestation de déplacement pour les parents d'élèves ;
- permettre la modification du temps scolaire sur proposition du conseil des maîtres et validation du conseil d'école afin d'adapter l'accueil des élèves à la réalité de chaque structure (comme au mois de mai dernier);
- supprimer le jour de carence pour les collègues atteints du Covid-19
- annuler l'intégralité des animations pédagogiques et des m@gistères.
- supprimer les 2 demi-journées de solidarité au regard du travail réalisé par les enseignant-es pendant les 2 semaines de vacances d'automne.

Si les garanties sanitaires citées ci-dessus n'étaient pas apportées pour la réouverture des écoles de lundi, l'intersyndicale appellera les personnels à se saisir de tous les moyens d'action pour faire valoir leurs droits et assurer leur sécurité ainsi que celles des élèves accueillis à l'école et de leurs familles.

L'intersyndicale 1er degré 29 se réunira en début de semaine pour faire un premier point d'étape sur cette rentrée.

Nous vous prions de croire, Madame la DASEN, en notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

Pour le SNUipp-Fsu 29, Sabrina MANUEL

Pour la CGT éducation 29, Marie DAGNAUD

Pour la CGT éducation enseignement privé, Pascale PICOL

Pour le SNUDI-FO 29, Céline CHOPIN

Pour Sud Education 29, Olivier CUZON